



**République du Niger**  
Fraternité-Travail-Progress



**Commission Nationale des Droits Humains  
(CNDH)**

---

**Termes de Références relatifs au recrutement d'un (e) Gestionnaire Financier (ère) et Comptable à la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Renforcement du Dispositif de Promotion et de Protection des Droits Humains » au Niger (RDPPDH)**

Janvier 2022

## I. Contexte et justification

---

La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) est une Autorité Administrative Indépendante instituée par la Constitution du 25 novembre 2010 en son article 44 et dotée de statut A. Elle est régie par la loi 2014-44 du 24 août 2012 modifiée et complétée par la loi n° 2020-02 du 06 mai 2020 qui détermine sa composition, son organisation, son fonctionnement et ses attributions.

Les Principes de Paris dont elle s'inspire profondément lui attribuent un large mandat de promotion et de protection des droits humains sur toute l'étendue du territoire national.

Dans le cadre de la promotion des droits humains, la CNDH est habilitée entre autres à mener des études et des recherches en droits humains, entreprendre des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits humains, participer à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'éducation en droits humains. Dans le domaine de la protection et de la défense des droits humains, elle reçoit des plaintes individuelles ou collectives, diligente des enquêtes sur les cas de violations dont elle a connaissance ou dont elle se saisie d'office, effectue des visites régulières informées ou inopinées dans les lieux de détention, entreprend des activités de lutte contre la torture, les pratiques esclavagistes, etc...

Afin d'accomplir convenablement ces missions, la CNDH, en plus de la subvention de l'Etat, bénéficie de l'accompagnement technique et financier de plusieurs partenaires matérialisé par la signature des Conventions de partenariat. Au nombre de ces partenaires figurent: le Haut Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH), l'Ambassade du Royaume du Danemark, l'Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH) et la Délégation de l'Union Européenne au Niger.

S'agissant particulièrement de la Délégation de l'Union Européenne au Niger, la CNDH a exécuté deux (2) projets notamment le projet « Appui à la Promotion et à la Protection des Droits Humains au Niger » (APPDH) de 2017 à 2019 et le projet « Appui aux Défenseurs des Droits Humains » (ADDH) de 2020 à 2021.

Dans la dynamique du renforcement de ce partenariat, un troisième projet intitulé « Renforcement du Dispositif de Promotion et Protection des Droits Humains au Niger » (RDPPDH) a été conclu entre la CNDH et la Délégation de l'Union Européenne au Niger le 31 décembre 2021.

L'objectif général de ce projet est de contribuer au renforcement du dispositif de promotion, de protection et de défense des droits humains au Niger pour la période 2022-2024. Comme objectifs spécifiques, ce projet vise à améliorer (i) les capacités d'actions des acteurs de promotion et de protection des droits humains, (ii) la protection des droits des personnes vulnérables et (iii) les capacités de la CNDH à assurer le monitoring des droits humains.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités et une gestion efficiente des fonds dudit projet, une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place par arrêté n° 00003/CNDH/SG du 24 janvier 2022 pour le fonctionnement de laquelle, un Coordonnateur, un Chef de Projet, un Responsable de Suivi et évaluation, une Assistante Comptable ont été nommés.

Outre ces personnes, l'arrêté prévoit le recrutement d'un (e) Gestionnaire Financier (ère) et Comptable.

Les présents termes de références ont été élaborés en vue du recrutement du/de la Gestionnaire Financier (ère) et Comptable afin de se conformer aux dispositions dudit arrêté.

## **II. Tâches du/de la Gestionnaire Financier (ère) et Comptable**

Le ou la Gestionnaire Financier (ère) et Comptable a pour tâches de :

---

- superviser les opérations financières du projet ;
- organiser et préparer les documents comptables et financiers ;
- préparer les rapports financiers périodiques ;
- contrôler les factures avant tout règlement ;
- former un agent de la Direction des Ressources Financières et du Matériel sur les procédures financières et comptables de l'Union Européenne afin d'assurer la relève.

## **III. Profil du/de la Gestionnaire Financier (ère) et Comptable**

Le ou la Gestionnaire Financier (ère) et Comptable doit:

---

- être titulaire d'un diplôme de BAC+ 4 au moins en Audit, Finance des Entreprises,
- justifier d'une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de gestion des fonds de l'Union Européenne ;
- disposer d'une expérience avérée en matière d'Expertise Comptable ;
- justifier d'une expérience en matière de gestion financière et comptable de projet exécuté par une institution de l'Etat œuvrant dans le domaine des droits humains;
- avoir une meilleure connaissance des procédures financières et comptables de l'Union Européenne ;
- avoir une connaissance du logiciel SAGE ;
- avoir travaillé dans un Cabinet d'Expertise Comptable ;
- disposer d'une bonne connaissance de l'outil informatique dont le Tableur Excel ;
- être âgé (ée) de 35 ans au plus à la date du dépôt du dossier;
- être disponible immédiatement.

## **IV. Composition du dossier**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces ci-dessous :

- Une lettre de motivation adressée au Président de la CNDH ;
- une copie du Curriculum Vitae détaillée ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- une copie légalisée du Certificat de nationalité ;

- les copies légalisées des attestations de travail ;
- Une enveloppe timbrée portant le nom, prénom et adresse complète du/de la candidat (e).

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

Les Termes de Références relatifs au recrutement peuvent être retirés **au Secrétariat Général de la CNDH, Route de l'Aéroport, à partir du lundi 28 janvier 2022**

La date limite de dépôt de candidature est fixée **au vendredi 04 février 2022 à 12 heures 30.**

**NB** : Après présélection, les trois (3) premiers candidats seront conviés à un entretien. Seul le candidat retenu après l'entretien sera contacté.